

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Louis-Alexandre Monast, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 360-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité [www.saint-isidore.net](http://www.saint-isidore.net) .

DONNÉ À Saint-Isidore, ce septième (7<sup>e</sup>) jour d'avril deux mille vingt-deux (2022).



Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général  
et greffier-trésorier